

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Réservation hôtelière

- ▶ La demande de réservation hôtelière doit être impérativement envoyée **avant le 30 janvier 2023**.
 - ▶ Un accusé réception vous est envoyé automatiquement par mail.
 - ▶ A réception de votre demande, le Bureau des Congrès vous fait parvenir un devis avec des propositions de réservations.
 - ▶ Afin de confirmer la ou les réservations, le paiement de la totalité des séjours est demandé, sous 15 jours maximum à réception du devis.
 - ▶ **Aucune réservation hôtelière ne sera confirmée sans le règlement du séjour.**
- Après validation de votre réservation hôtelière accompagnée de votre règlement, un courrier de confirmation accusant réception de votre règlement vous sera envoyé par mail.
Les extras (bar, parking....) sont à régler directement à l'hôtel lors de votre séjour.

Conditions générales d'annulation

Annulation partielle des réservations :

Des modifications et/ou annulations pourront intervenir sans facturation, dans la limite de moins 10% du nombre de chambres et nuitées arrêtées par hôtel, et ce jusqu'au **samedi 11 mars 2023**.

Annulation totale des réservations :

- ▶ Annulation jusqu'au 31 janvier 2023 : Pas de facturation
- ▶ Annulation entre le 1^{er} et le 25 février 2023 : 20% du montant du séjour réservé, facturé
- ▶ Annulation entre le 26 février et 11 mars 2023 : 60% du montant du séjour réservé, facturé
- ▶ Annulation après le 11 mars 2023 : 100% du montant du séjour réservé, facturé

▶ Toute annulation ou modification de votre réservation hôtelière, doit impérativement se faire par écrit au Bureau des Congrès de Clermont Auvergne Tourisme.

Clermont Auvergne Tourisme
Place de la Victoire
63000 Clermont-Ferrand
France
Tel : 33.4.73.98.65.00
(congres@clermontauvergneturisme.com)

En application de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, il est précisé que

1 - Les réponses au présent questionnaire sont obligatoires. Elles sont destinées à « Clermont Auvergne Tourisme » et ses partenaires hôteliers, dans le seul but d'organiser l'hébergement à l'occasion des manifestations qui se déroulent sur l'AGGLOMERATION CLERMONTOISE.

2 - Les personnes sur lesquelles des informations nominatives ont été recueillies dans ce questionnaire, ont le droit d'en obtenir communication et d'en exiger, le cas échéant, la rectification.

Clermont Auvergne Tourisme, constitué sous la forme d'une Société Publique Locale au capital de 300.000 euros, est un organisme local de tourisme, immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro suivant : IM063170004. Il peut assurer tout type de prestations de loisirs et d'accueil d'intérêt général dans sa zone d'intervention conformément à ses statuts.

Il est souscripteur d'une assurance en responsabilité civile professionnelle auprès de Generali IARD Assurances – 2 rue Pillet Will – 75009 Paris et dispose d'une garantie financière auprès de l'APST, l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme, 15, avenue Carnot 75017 PARIS.

CLERMONT AUVERGNE TOURISME

Maison du Tourisme, place de la Victoire - 63000 Clermont-Ferrand

Tél. +33 (0)4 73 98 65 00 congres@clermontauvergneturisme.com - www.clermontauvergneturisme.com
Société Publique Locale au capital de 300 000 € - N° Siret : 823 951 876 000 23 - Immatriculation n° IM063170004